TABANAC
Des coteaux à la Garonne

PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification n°3

Dossier approuvé

> Pièce n°3.2 – Document graphique du règlement

Planche 1 : Commune entière

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRETÉ	APPROUVÉ
ELABORATION PLU	le 11.06.2002	le 19.02.2004	Le 04.07.2005
MODIFICATION N°1			le 06.12.2012
MODIFICATION N°2	le 01.12.2020		le 09.11.2021
MODIFICATION N°3	le 23.04.2024		le 24.02.2026
LE MAIRE : Hélène GOGA			

créham

N

Echelle : 5.000ème

Limite de zone du règlement

Patrimoines bâtis identifiés et protégés
- Ensemble bâti
- Elément ponctuel
- Elément linéaire

Patrimoines paysagers identifiés et protégés
- Elément ponctuel
- Elément linéaire

Autres prescriptions
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Terrains bâtis boisés à protéger
- Zone de risque d'inondation couverte par le PPRN

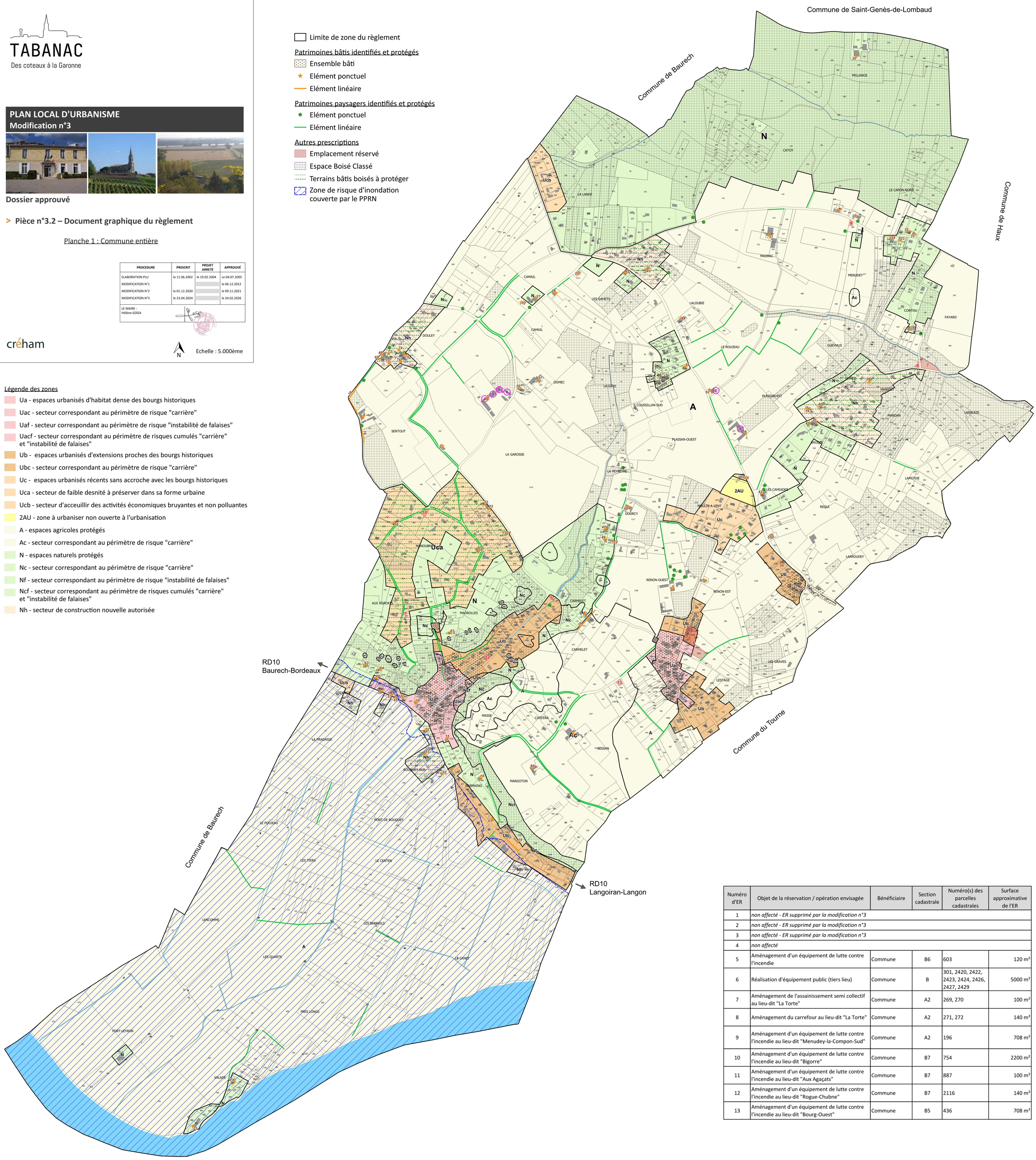

Légende des zones
- Ua - espaces urbanisés d'habitat dense des bourgs historiques
- Uac - secteur correspondant au périmètre de risque "carrière"
- Uaf - secteur correspondant au périmètre de risque "instabilité de falaises"
- Uacf - secteur correspondant au périmètre de risques cumulés "carrière" et "instabilité de falaises"
- Ub - espaces urbanisés d'extensions proches des bourgs historiques
- Ubc - secteur correspondant au périmètre de risque "carrière"
- Uc - espaces urbanisés récents sans accroche avec les bourgs historiques
- Uca - secteur de faible desnité à préserver dans sa forme urbaine
- Ucb - secteur d'acceuillir des activités économiques bruyantes et non polluantes
- 2AU - zone à urbaniser non ouverte à l'urbanisation
- A - espaces agricoles protégés
- Ac - secteur correspondant au périmètre de risque "carrière"
- N - espaces naturels protégés
- Nc - secteur correspondant au périmètre de risque "carrière"
- Nf - secteur correspondant au périmètre de risque "instabilité de falaises"
- Ncf - secteur correspondant au périmètre de risques cumulés "carrière" et "instabilité de falaises"
- Nh - secteur de construction nouvelle autorisée

Numéro d'ER	Objet de la réservation / opération envisagée	Bénéficiaire	Section cadastrale	Numéro(s) des parcelles cadastrales	Surface approximative de l'ER
1	*non affecté - ER supprimé par la modification n°3*				
2	*non affecté - ER supprimé par la modification n°3*				
3	*non affecté - ER supprimé par la modification n°3*				
4	*non affecté*				
5	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie	Commune	B6	603	120 m²
6	Réalisation d'équipement public (tiers lieu)	Commune	B	301, 2420, 2422, 2423, 2424, 2426, 2427, 2429	5000 m²
7	Aménagement de l'assainissement semi collectif au lieu-dit "La Torte"	Commune	A2	269, 270	100 m²
8	Aménagement du carrefour au lieu-dit "La Torte"	Commune	A2	271, 272	140 m²
9	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Menudey-la-Compon-Sud"	Commune	A2	196	708 m²
10	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Bigorre"	Commune	B7	754	2200 m²
11	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Aux Agaçats"	Commune	B7	887	100 m²
12	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Rogue-Chubne"	Commune	B7	2116	140 m²
13	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Bourg-Ouest"	Commune	B5	436	708 m²

TABANAC
Des coteaux à la Garonne

PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification n°3

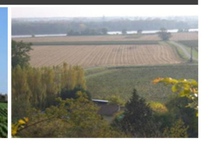

Dossier approuvé

> Pièce n°3.2 – Document graphique du règlement

Planche 2 : Centre de la commune

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRETÉ	APPROUVÉ
ELABORATION PLU	le 11.06.2002	le 19.02.2004	Le 04.07.2005
MODIFICATION N°1			le 06.12.2012
MODIFICATION N°2	le 01.12.2020		le 09.11.2021
MODIFICATION N°3	le 23.04.2024		le 24.02.2026
LE MAIRE : Hélène GOGA			

créham

N

Echelle : 2.500ème

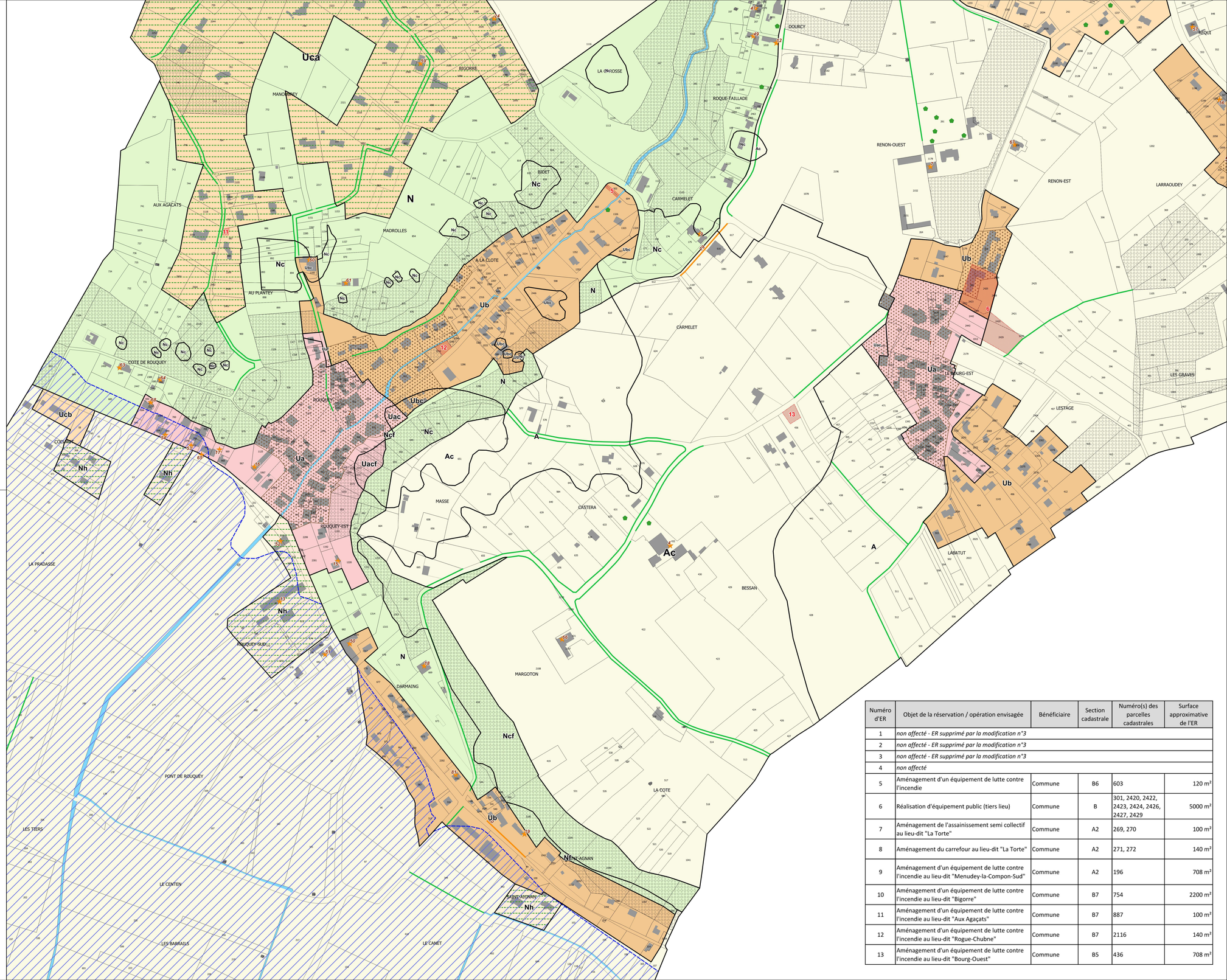

Limite de zone du règlement

Patrimoines bâtis identifiés et protégés
- Ensemble bâti
- Elément ponctuel
- Elément linéaire

Patrimoines paysagers identifiés et protégés
- Elément ponctuel
- Elément linéaire

Autres prescriptions
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Terrains bâtis boisés à protéger
- Zone de risque d'inondation couverte par le PPRN

Légende des zones
- Ua - espaces urbanisés d'habitat dense des bourgs historiques
- Uac - secteur correspondant au périmètre de risque "carrière"
- Uaf - secteur correspondant au périmètre de risque "instabilité de falaises"
- Uacf - secteur correspondant au périmètre de risques cumulés "carrière" et "instabilité de falaises"
- Ub - espaces urbanisés d'extensions proches des bourgs historiques
- Ubc - secteur correspondant au périmètre de risque "carrière"
- Uc - espaces urbanisés récents sans accroche avec les bourgs historiques
- Uca - secteur de faible desnité à préserver dans sa forme urbaine
- Ucb - secteur d'acceuillir des activités économiques bruyantes et non polluantes
- 2AU - zone à urbaniser non ouverte à l'urbanisation
- A - espaces agricoles protégés
- Ac - secteur correspondant au périmètre de risque "carrière"
- N - espaces naturels protégés
- Nc - secteur correspondant au périmètre de risque "carrière"
- Nf - secteur correspondant au périmètre de risque "instabilité de falaises"
- Ncf - secteur correspondant au périmètre de risques cumulés "carrière" et "instabilité de falaises"
- Nh - secteur de construction nouvelle autorisée

Numéro d'ER	Objet de la réservation / opération envisagée	Bénéficiaire	Section cadastrale	Numéro(s) des parcelles cadastrales	Surface approximative de l'ER
1	*non affecté - ER supprimé par la modification n°3*				
2	*non affecté - ER supprimé par la modification n°3*				
3	*non affecté - ER supprimé par la modification n°3*				
4	*non affecté*				
5	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie	Commune	B6	603	120 m²
6	Réalisation d'équipement public (tiers lieu)	Commune	B	301, 2420, 2422, 2423, 2424, 2426, 2427, 2429	5000 m²
7	Aménagement de l'assainissement semi collectif au lieu-dit "La Torte"	Commune	A2	269, 270	100 m²
8	Aménagement du carrefour au lieu-dit "La Torte"	Commune	A2	271, 272	140 m²
9	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Menudey-la-Compon-Sud"	Commune	A2	196	708 m²
10	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Bigorre"	Commune	B7	754	2200 m²
11	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Aux Agaçats"	Commune	B7	887	100 m²
12	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Rogue-Chubne"	Commune	B7	2116	140 m²
13	Aménagement d'un équipement de lutte contre l'incendie au lieu-dit "Bourg-Ouest"	Commune	B5	436	708 m²